

Editorial

Mouhamed El Bachir WADE¹ - Rédacteur en chef adjoint

POUR UN IMPACT SOCIÉTAL DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE AFRICAINE

Poser cette problématique, c'est, s'interroger sur les critères d'évaluation de la recherche universitaire, c'est, jeter un regard sur une des prérogatives du CAMES qui doit être également une préoccupation nationale et même continentale parce qu'il s'agit de s'interroger sur l'efficacité des politiques publiques de promotion de recherche.

Les problèmes des politiques de recherche en Afrique ont fait l'objet de plusieurs tables rondes et conférences organisées par l'Union Africaine (2006), le CRDI (2010), l'UNESCO (2015) ou l'AFD (2019). Toutes ces rencontres ont fait un état des lieux alarmant. À ce sujet, la note technique N°52 de l'AFD est édifiante. En s'appuyant sur des statistiques de l'Unesco, elle mentionne qu'en 2015 on pouvait compter près de 188 000 chercheurs africains ; mais que ce potentiel était dispersé et peu visible car « la production de connaissances fait rarement l'objet de débats. Les espaces de recherche sont cloisonnés. Les interactions avec les décideurs politiques et les acteurs sont peu fréquentes. Il en résulte, d'une part, une préférence des partenaires internationaux du développement de s'appuyer, le plus souvent, sur les structures académiques des pays développés pour piloter leurs programmes de recherche en Afrique et d'autre part, une tendance des décideurs africains à externaliser et à acheter des services de conseils et des activités de recherche à l'international ».

Ainsi, la problématique de l'impact sociétal de la recherche académique devient une problématique de pertinence et de performance de cette deuxième mission de l'université et de ses acteurs appelés « enseignants-chercheurs »

Adresse de correspondance de l'auteur :
1. Laboratoire FOCS – FASEG-UCAD
e-mail : bachir.wade@cesag.edu.sn

Pour notre part, nous estimons que la solution à cette problématique passe par la prise en compte de deux défis majeurs : celui de l'inadaptation du modèle économique-financier qui sous-tend le financement et celui de l'effet structurant des critères d'évaluation qui encouragent la production de connaissance.

I- La faiblesse du financement de la recherche académique

La recherche scientifique en Afrique reçoit moins de 1,5% des dépenses mondiales de recherche et développement. Les thèmes qui sont étudiés ainsi que l'élaboration des modèles théoriques et méthodologiques « échappent souvent aux acteurs nationaux et sont imposés par des organisations internationales et des structures de recherche de pays développés ».

MAROU SAMA et alii constatent que lorsque les acteurs académiques africains sont impliqués, c'est généralement, pour des travaux empiriques commandités et pilotés de l'extérieur au gré des modes diffusés par les grandes universités du Nord. Plusieurs projets de recherche financés par des ressources multilatérales ou bilatérales confirment leurs assertions.

Aussi est-il nécessaire que de manière plus conséquente, les universités africaines, de concert avec leurs autorités élaborent des stratégies et des plans d'actions pour un développement ambitieux où la recherche scientifique aura une place de locomotive. Pour cela, les pays membres de l'Union Africaine devront changer leurs comportements consistant à adopter des résolutions pertinentes et séduisantes qu'ils ne font aucun effort pour assurer leur mise en œuvre. Les universités de leur côté devront raisonner à partir d'une conception élargie du financement qui va au-delà de leur vision étriquée de la mobilisation de fonds en espèces sonnantes et trébuchantes. Elles devront exploiter les innombrables opportunités de ressources non monétaires qui existent autour d'elles. Il s'agit de se convertir à la mobilisation de ressources. Ce concept qui fait appel à des ressources additionnelles et alternatives parmi lesquels BONFOH distingue trois principales :

“ - L'environnement institutionnel et technique

- Le partenariat qui permet la mobilisation des ressources avec l'expression des avantages comparatifs et qui permet de générer création de valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes.

- Les fonds compétitifs ou non alloués par les fondations, la coopération bilatérale et multilatérale, les entreprises, les philanthropes et marginalement des Etats”.

En somme, les universités doivent mettre sur pied des structures de mobilisation des ressources qui déploient des stratégies efficaces qui vont bien au-delà du « fundrising ». L'environnement institutionnel joue un grand rôle car il a un effet structurant permanent qui influence les hommes et le système. Par conséquent, on peut le ranger parmi les critères d'évaluation de la recherche.

II- L'effet structurant des critères d'évaluation de la recherche

Le financement de la recherche est un investissement dont les effets sont ressentis à court, moyen et long termes. Malheureusement, les responsables locaux, nationaux et sous régionaux des institutions universitaires mettent rarement en œuvre une gestion axée sur les résultats déclinant les trois horizons du point de vue des bénéficiaires. Or c'est cette démarche qui permet d'appréhender l'impact sociétal comme finalité. Dans ce sens, GICHURU et RUKOOKO (2026) soulignent la responsabilité des critères d'évaluation académique qui ignorent les chercheurs qui ont un impact local. Leur étude montre que les critères retenus favorisent des préjugés tenaces à l'encontre des chercheurs africains. Le critère du facteur d'impact des revues par exemple est largement en faveur des revues du Nord qui représentent 74% des revues indexés en santé alors l'Afrique dans son ensemble n'arrive pas 2%. Ce qui expose les universitaires africains à des « préjugés géographiques avant même que leurs travaux ne soient lus »

Les critères altimétriques dédiés à la mesure de l'impact sociétal sont ignorés dans les batteries d'indicateurs utilisés dans les systèmes d'évaluation de la recherche universitaire en Afrique francophone. En général, ils sont conçus pour le contexte des pays du Nord et ne laissent aucune place pour les spécificités du contexte africain.

En Afrique anglophone on recense plusieurs expériences de prise en compte de l'impact sociétal. On peut citer l'expérience du « score ubuntu » qui « mesure la co-crédation de connaissances avec les communautés, le travail de d'équipe interdisciplinaire, les partenariats durables et les efforts de coopération similaires dans des connaissances indigènes » . Il a été testé positivement par l'Université de Nairobi et l'Université d'Addis Abeba qui ont constaté que nombre de chercheurs qui étaient défavorisés par les facteurs d'impact traditionnel des revues se retrouvent avec un bien meilleur score si on applique l'approche Ubuntu. En

Afrique du Sud, on a élaboré un cadre d'impact de la recherche « conçu pour façonner la recherche depuis la conception du financement jusqu'aux méthodologies de recherche et aux partenariats ». La déclaration d'impact est requise des chercheurs qui doivent identifier les bénéficiaires et les partenaires, décrire les actions nécessaires et les résultats attendus.

La Revue Africaine de Gestion, depuis sa naissance, s'est inscrite délibérément dans la promotion de l'impact sociétal. Ses évaluateurs sont très attentifs à cette dimension. Le présent numéro que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit dans cette orientation. Les articles qui le composent en sont l'expression. On peut les regrouper autour de trois défis majeurs des sociétés africaines :

- la gestion des PME, des TPE et des coopératives qui constituent l'essentiel des entreprises du tissu économique en Afrique (4 articles) ;
- les défis du financement bancaire face au contexte de la surliquidité au Cameroun et des besoins de refinancement de la microfinance (2 articles) ;
- les formes spécifiques de l'engagement en contexte d'IA, de stress social et dans l'armée (3 articles).

Nous remercions et encourageons les auteurs à garder le cap.

Prof. Mouhamed El Bachir WADE
Rédacteur en chef adjoint